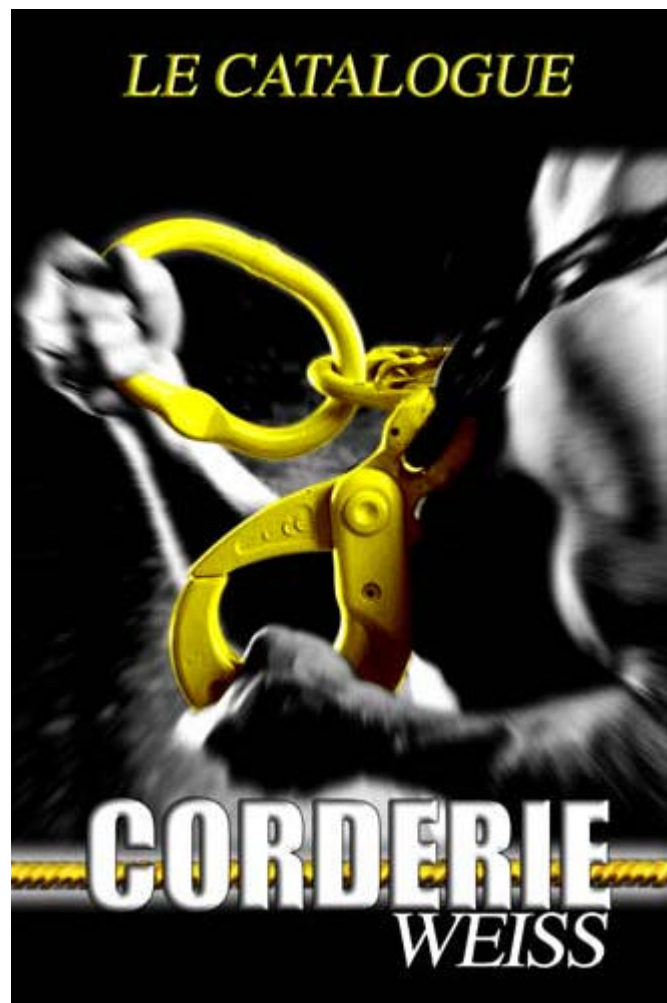


TRAVAUX EN HAUTEUR



VOILA POURQUOI NOUS DEVONS NOUS RENCONTRER

VERIFICATION ET MAINTENANCE DES E.P.I.

La Directive Européenne
89-656,
relative à l'utilisation
des E.P.I.
impose la vérification
de façon régulière
et au minimum
une fois par an.

L'intérêt de ces
vérifications est de pouvoir
détecter toute
détérioration de
l'équipement pouvant
engendrer
des situations dangereuses.

La CORDERIE WEISS
est habilitée
à effectuer ces contrôles,
de plus, ils sont
entièrement gratuits
et donnent lieu à la
délivrance d'un rapport de
contrôle.



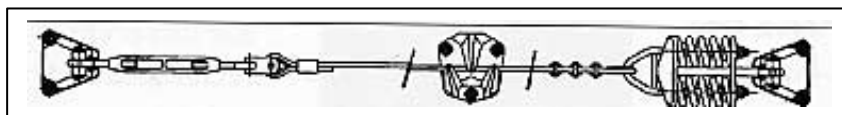
- Des conseillers formés
aux différentes
techniques de travaux
en hauteur.
- Des articles disponibles
immédiatement
- Un espace d'essai conçu
pour une présentation
pratique de nos articles.
- Des prix des plus
compétitifs
- Un suivi novateur de vos
E.P.I. grâce à l'étiquette
électronique.
- Des catalogues
largement illustrés.

LIGNES DE VIE...

RESPECTER SCRUPULEUSEMENT LES NORMES TOUT EN AYANT
UN PRODUIT DE CONCEPTION SIMPLE ET APPROPRIE.

LIGNE DE VIE SECURIFIL

Conforme à la norme EN 795



A1

D3

A4

D10

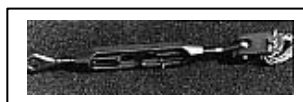
A1

Fonctions : SECURIFIL est un des dispositifs permettant d'assurer la sécurité des hommes contre les chutes.

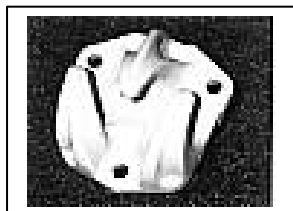
Domaines d'utilisation : en intérieur comme en extérieur, en hauteur ou dans des zones à risques.



A1
REF 85A1
Pièce d'extrémité



D3
REF 85D3
Tendeur œil-chape



A4
REF 85A4
Pièce intermédiaire
(tous les 10 ML.)



D10
REF 85D10
Amortisseur d'énergie

Montage sur câble inox Ø 10 mm avec un manchonnage à une extrémité et 3 serres-câbles sur l'autre extrémité.
Suivant le cas prévoir : renvoi d'angle inox intérieur ou extérieur.

Existe en versions :

ALUMINIUM
INOX
ACIER GALVANISE
LIGNE DE VIE VERTICALE SUR BETON OU SUR ECHELLE
AVEC BRIDAGE SUR POUTRE BOIS
CRAPAUTAGE SUR CHARPENTE METALLIQUE
AVEC POTELET POUR TOITURE TERRASSE

POINT D'ANCRAGE FIXE

Fonctions : SECURIFIX est un ancrage permettant de s'amarrer lors de travaux en hauteur. Placé judicieusement, il permet d'effectuer en toute sécurité les travaux sur les lieux où une sécurité collective est impossible à mettre en place.



REF 85PA1